

Un insecte qui consomme l'ambrosie : *Ophraella communis*, une solution pour une régulation écologique de l'ambrosie ?

L'information (4) a fait le tour du petit monde de l'ambrosie : au cours de l'été 2013, d'importantes populations d'un insecte, *Ophraella communis* LeSage, ont été identifiées dans la Région du Tessin (sud de la Suisse) et la région de Lombardie (nord de l'Italie). Sur une zone de 20000 km²



(plus de 100 sites), cet insecte a très fortement dégradé les pieds d'ambrosie à feuilles d'arboise de ces deux régions. Ce coléoptère (*Chrysomélidae*) originaire du continent Nord-Américain est connu depuis longtemps pour la prédation qu'il peut exercer sur les ambrosies. Des études sur la relation entre l'insecte et la plante ont déjà été réalisées en Chine et au Japon (5). Les différents stades larvaires et adultes consomment les feuilles de l'ambrosie. Son introduction en Europe est donc certainement accidentelle, en relation avec le trafic aérien. Les dommages observés sur les pieds d'ambrosie peuvent être très importants avec quelques fois une forte défoliation et une quasi-destruction de la plante.

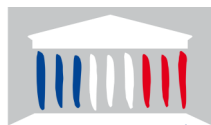
La question qui se pose alors est de savoir si on aurait enfin trouvé la solution pour lutter contre l'ambrosie ?

Ophraella est un insecte polyphage qui consomme les feuilles des plantes de la famille des *Héliantheae* à laquelle appartient l'ambrosie mais aussi des cultures comme le tournesol ou le topinambour. Les données ne sont pas suffisamment précises sur les risques d'attaque des cultures. En Chine, cet insecte est décrit comme l'une des pistes les plus prometteuses de la lutte contre l'ambrosie (4).

En ce qui concerne la France, il est nécessaire de tester les risques encourus sur la flore locale avant d'envisager d'utiliser *Ophraella*



pour lutter contre l'ambrosie. Il n'est pas non plus exclu de le voir arriver 'naturellement' en France en provenance d'Italie. Par précaution, une surveillance de son comportement sera alors indispensable dès son introduction.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Proposition de loi sur la lutte contre l'ambrosie — Débat du mois de décembre

Une proposition de loi rendant obligatoire la lutte contre l'ambrosie a été discutée à l'Assemblée Nationale le 5 décembre 2013 (6). La proposition déposée par M. le député Moyne-Bressand du comité parlementaire de suivi du risque ambrosie portait sur trois espèces du genre *Ambrosia* et avait pour objectif de permettre

« à chacun des acteurs de mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement d'une lutte intégrée ». Une motion de renvoi en commission a été adoptée. Le gouvernement s'est engagé à proposer pour 2014 un projet de loi plus large incluant non seulement les ambrosies mais également d'autres organismes pouvant porter atteinte à la santé humaine.

Agenda :

- * 3^{ème} Conférence Internationale sur l'ambrosie en Italie (Rho—Milan). 3 et 4 avril 2014.
- * Congrès d'écologie végétale—EcoVeg 10 à Lyon, du 9 au 11 Avril 2014.

Sources informations :

- (1) Celesti-Grappo L, et al. 2010. Flora vascolare alloctona e invasiva delle regioni d'Italia, 208pp.
- (2) Zanon P, et al. 2002. Monaldi archives for chest disease 57: 2, 144–146.
- (3) Bonini M, et al. 2009. XXVIII EAACI Congress of the European Academy of Allergy and Clinical Immunology
- (4) Müller-Schärer H, et al. 2014. Weed Research, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/wre.12072/pdf>
- (5) Yamanaka T, et al. 2007. Ecological Research 22, 185–196.
- (6) http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/lutter_ambrosie_feuilles_armoise_trifide_epis_lisses.asp

Rédaction

Bruno Chauvel
Quentin Martinez
* Les numéros de la lettre de l'Observatoire des ambrosies sont consultables sur : <http://ambrosie.info/>